

# Coteau boisé de la chapelle de Warth à Winkel (Identifiant national : 420030300)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 1685232)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : N. FORESTIER, C. RUST et B. HURAUULT, CLIMAX, .- 420030300, Coteau boisé de la chapelle de Warth à Winkel. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/420030300.pdf>

Région en charge de la zone : Alsace

Rédacteur(s) : N. FORESTIER, C. RUST et B. HURAUULT, CLIMAX

Centroïde calculé : 971826°-2284985°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/02/2014

Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2023

Date de première diffusion INPN : 08/06/2023

Date de dernière diffusion INPN : 08/06/2023

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	4
6. HABITATS .....	4
7. ESPECES .....	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	7
9. SOURCES .....	7

## 1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [420007130](#) - Jura Alsacien (Id reg. : 2685046)

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Haut-Rhin
- Commune : Winkel (INSEE : 68373)

### 1.2 Superficie

4,29 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 570

Maximale (mètre): 645

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [420007130](#) - Jura Alsacien (Type 2) (Id reg. : 2685046)

### 1.5 Commentaire général

La Chapelle de Warth construite en 1362, est en partie troglodytique, taillée à flanc de rocher. Ce monument et ses abords (boisements, roches, fontaine) correspondent à l'habitat d'une petite population d'Alyte accoucheur, dont les mâles chanteurs sont régulièrement entendus dans le secteur depuis le début des années 2000. Le périmètre comprend les habitats nécessaires à l'accomplissement de son cycle vital : une Hêtraie et sa lisière bien structurée exposée au sud, avec des affleurements rocheux et des éboulis, un chemin forestier, des cavités. Un fossé très artificialisé, mais comprenant des cavités dans les berges, ainsi qu'un verger avec des éboulis ont également été inclus dans le périmètre.

Le Crapaud accoucheur est réparti sur l'ensemble du territoire français, devient rare au nord-est, et se trouve très localisé en Alsace : il n'est présent que dans quelques stations au sud du département du Haut Rhin. L'espèce, dans sa limite orientale de répartition, s'observe entre 200 m (Bande rhénane) et 625 m d'altitude (Sundgau). On le retrouve dans des habitats pionniers et post-pionniers, à substrat minéral affleurant et thermophiles, préférentiellement sur la bande rhénane et dans les gravières (habitat de substitution des rivières à fond mobile). Il se réfugie sous des galets, des racines, dans des cavités et des interstices, ou encore dans des terriers creusés dans le substrat. Les effectifs ne sont jamais importants. Cet anoure a la spécificité de s'accoupler en milieu terrestre. Les mâles, qui portent les œufs, peuvent s'accoupler plusieurs fois dans la saison. La période de reproduction de l'Alyte est plus étendue que celles des amphibiens à reproduction aquatique : elle démarre en mars pour s'achever en août. La dégradation et la disparition des habitats favorables (peu courants en Alsace), ainsi que l'isolement génétique des populations constituent les principales menaces pesant sur cette espèce rare dans la région. Sur ce site plus précisément, les menaces ne sont pas identifiées.

> Rédaction ZNIEFF 1ère génération: SCHORTANNER M., AERU, 1985. ZNIEFF n°65620069 - LE KILBERT. Ce site avait été désigné pour la qualité des prés, pâturages et lisières structurées autour du sommet du Kilberg (au nord de la chapelle) où s'exprimaient de nombreuses orchidées dont aucune donnée récente (2000-2011) ne permet de valider l'intérêt.

### 1.6 Compléments descriptifs

#### 1.6.1 Mesures de protection

*Non renseigné*

### *Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

#### 1.6.2 Activités humaines

- Urbanisation discontinue, agglomération

### *Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

#### 1.6.3 Géomorphologie

- Affleurement rocheux

### *Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

#### 1.6.4 Statut de propriété

*Non renseigné*

### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### **Patrimoniaux**

### **Fonctionnels**

### **Complémentaires**

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Amphibiens

### *Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Contraintes du milieu physique

### *Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

La zone englobe le versant boisé avec les habitats favorables à l'Alyte accoucheur (lisières, rochers, chapelle, fontaine...), ainsi que la source captée de l'III à proximité de la chapelle de Warth. La superficie du site, centrée sur l'observation de l'Alyte et de son site de reproduction (connu ou potentiel, dans le cas des observations d'amphibiens à terre), permet l'accomplissement de ses besoins vitaux et a été définie sur la base des recommandations de l'association BUFO dans sa proposition de liste d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF (ODONAT, 2009) et qui reprend les distances moyennes de dispersion (ACEMAV 2003, Nöllert & Nöllert 2003), soit 100m autour du site de reproduction pour le Crapaud accoucheur.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

### Commentaire sur les facteurs

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Phanérogames</li> <li>- Poissons</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oiseaux</li> </ul>

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

*Non renseigné*

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>G1.D4 Vergers d'arbres fruitiers</i>	<i>83.15 Vergers</i>		Informateur : CLIMAX	2	2012
<i>G1 Forêts de feuillus caducifoliés</i>	<i>41 Forêts caducifoliées</i>		Informateur : CLIMAX	93	2012
<i>J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines</i>	<i>86.2 Villages</i>		Informateur : CLIMAX	5	2012

## 6.3 Habitats périphériques

*Non renseigné*

## 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> (L'), <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FERNEX M.				2000 - 2011

### 7.2 Espèces autres

*Non renseigné*

### 7.3 Autres espèces à enjeux

*Non renseigné*

## 7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> ) Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CLIMAX		
	FERNEX M.		